



N° 32/2024

ARRETE MUNICIPAL

Impraticabilité terrains de football

Le Maire de la commune de Kilstett,

Considérant que les conditions météorologiques ont rendu le terrain d'honneur impraticable à la pratique du football,

ARRETE

Article 1 : Les rencontres :

- U16 D1 Poule C KILSTETT – SOUFFELWEYERSHEIM à 17h00
- U15 D3 Poule C SUPER-VETERANS KILSTETT – SCHLEITHAL à 14h00
- Féminines U15A8 Poule A KILSTETT – SOAS ROBERTSAU à 14h30

prévues le samedi 12 octobre 2024 sont reportées à une date ultérieure.

Article 2 : Le présent arrêté est publié et affiché en Mairie.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :
Au Président de l'ASK
A la Ligue d'Alsace de Football Amateur

Fait à Kilstett, le 12 octobre 2024



Francis LAAS